

**Termes de références
pour une prestation externe pour l'audit financier du Programme
d'Appui aux projets des Organisations de Solidarité
Internationale issues de l'immigration**

Consultation pour la réalisation de l'audit financier du Programme d'Appui aux projets des Organisations de Solidarité Internationale issues de l'immigration

Contrat de subvention : CFR 1366 01 Y

Entité : FORUM DES ORGANISATIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE ISSUES DES MIGRATIONS (FORIM)

Objet : Audit financier du Programme d'Appui à la structuration et au renforcement des capacités d'action des OSIM et des réseaux d'OSIM

Période à auditer : 3 ans (Janvier 2022 – Décembre 2024)

Date limite de dépôts des offres : 11 décembre 2023

Date estimée de démarrage : 01 mars 2024

Délai estimé d'exécution : 1 ans et 3 mois

Lieux de l'audit : Nogent sur Marne

Supervision : FORIM

Présentation du FORIM :

Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) est une plateforme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'**Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (OSIM)** engagés dans des actions d'intégration «ici» et dans des actions de développement dans les pays d'origine.

Le FORIM représente environ 1000 associations intervenant en Afrique subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud-est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien. Créé en mars 2002, il témoigne de la volonté de ses membres de s'associer à toutes les composantes de la société civile française afin de favoriser l'intégration des populations issues des migrations internationales, renforcer les échanges entre la France et les pays d'origine des migrations et contribuer au développement de leur région d'origine.

Plus spécifiquement il s'agit de :

- Renforcer le FORIM pour assurer une meilleure représentation des OSIM

- Faire connaître, reconnaître et promouvoir l'apport des OSIM à l'enrichissement de la société d'accueil et au développement des pays d'origine
- Informer sur les dispositifs existants et renforcer les capacités d'intervention des OSIM
- Favoriser l'accès aux dispositifs de cofinancement
- Renforcer la capacité d'intervention des OSIM grâce à l'intervention d'opérateurs apportant un appui technique en vue d'une meilleure professionnalisation des actions
- Apporter la contribution des OSIM aux espaces d'échanges, de concertation et de plaidoyers en France et au niveau international et contribuer à la mise en œuvre d'une politique européenne de Codéveloppement

Le FORIM regroupe 40 fédérations, regroupements, collectifs d'OSIM. Il fonctionne avec un Conseil d'Administration élu duquel est issu un Bureau. Le FORIM dispose également d'une équipe technique salariée.

I. Description du programme à auditer

1. OBJECTIF GLOBAL DU PROGRAMME :

Le programme vise à valoriser et renforcer les diasporas dans leurs contributions au développement des pays d'origine pour une dynamique concertée et efficace au développement local, sur les deux espaces.

2. RESULTAT ATTENDU PAR OBJECTIF SPECIFIQUE :

OS1 : Renforcer les membres du FORIM pour mieux accompagner les OSIM

Résultat 1 : Le réseau des Opérateurs d'Appui labellisés (OPAP) est renouvelé et élargi, fédéré renforcé en capacité d'accompagner et de former les OSIM

Principales activités prévues :

- Activité 1 : Élargissement et labellisation des Opérateurs d'Appui (OPAP)
- Activité 2 : Création d'outils d'accompagnement et mise à disposition pour le renforcement du réseau des OPAP
- Activité 3 : Parcours de formations générales et sectorielles pour le renforcement des OPAP

Résultat 2 : Les capacités des OSIM sont renforcées par les OPAP, au niveau de leur structuration, de l'élaboration, et la mise en œuvre de leur projet

Principales activités prévues :

- Activité 4 : Accueil, écoute, information, orientation, appui-conseil aux OSIM en France et organisations du Sud
- Activité 5 : Journées d'information générale sur le PRA/OSIM, en France.
- Activité 6 : Séances d'accompagnement/ateliers d'écriture, en France, avec les OSIM souhaitant postuler aux appels à projets PRA/OSIM
- Activité 7 : Sessions de formation générale sur le cycle de projet en direction de toutes les OSIM (éligibles ou non au dispositif PRA/OSIM), en France.
- Activité 8 : Ateliers (individuels ou collectifs) de débriefing des motifs du CEP destinées aux OSIM non lauréates (1 demi-journée)

- Activité 9 : Sessions de formation (individuelles ou collectives) destinées aux OSIM lauréates (1 demi-journée)
- Activité 10 : Renforcement, par réunions d'information, des associations souhaitant déposer un Mésoprojet

OS2 : COFINANCER ET SUIVRE LES MICROPROJETS ET MESOPROJETS

Résultat 1 : Les projets de développement local portés par les OSIM sont cofinancés par le PRA/OSIM à travers, d'une part, le dispositif de soutien de micro-projets et, d'autre part, le dispositif mésoprojets.

Principales activités prévues :

- Activité 11. Gestion des appels à microprojets du PRA/OSIM
- Activité 12. Gestion des appels à mésoprojets du PRA/OSIM
- Activité 13. Accompagnement à la compréhension des engagements contractuels et signature des conventions de partenariats FORIM/OSIM, microprojets et mésoprojets
- Activité 14. Accompagnement et traitement des comptes rendus intermédiaires et finaux des microprojets et mésoprojets précédemment financés par le PRA/OSIM, en lien avec les OPAP pour les microprojets

OS3 : VALORISER ET CAPITALISER LES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT DES DIASPORAS DANS LE DOUBLE ESPACE

Résultat 1 : Les projets des OSIM sont visités, et mis en visibilité/valorisé dans le pays d'intervention et en France

Principales activités prévues :

- Activité 15 : Organisation de missions de suivi microprojets sur le terrain (pays restant à déterminer) pour vérifier, soutenir et promouvoir le dialogue opérationnel Nord-Sud et Sud-Sud en matière de migration et développement
- Activité 16 Appui aux missions terrain microprojets des OPAP pour suivre et vérifier des projets précédemment lauréats qu'ils ont accompagnés (sur base d'AMI)
- Activité 17 : Organisation de missions courtes de suivi sur le terrain des mésoprojets

Résultat 2 : Les pratiques des acteurs du PRA/OSIM sont mieux valorisées au sein du réseau et du grand public

Principales activités prévues

- Activité 18 : Organisation de Séminaires annuels nationaux des OPAP
- Activité 19 : Célébration annuelle des projets lauréats du PRA/OSIM :
- Activité 20 : Animation du think-tank l'investissement productif collectif de la diaspora

Résultat 3 : Les apports des diasporas au Codéveloppement sont connus et partagés

Principales activités prévues :

- Activité 21: Renforcement de la stratégie de capitalisation
- Activité 22 : Etudes thématiques et séminaires
- Activité 23 : Evaluation externe du PRA/OSIM
- Activité 24 : Audit financier du PRA/OSIM

OS4 : ANIMER LE DISPOSITIF ET SA GOUVERNANCE

Résultat 1 : Le PRA/OSIM renforce et consolide ses partenariats

Principales activités prévues :

- Activité 25 : Animation d'un espace d'échanges sur les pratiques des OPAP et sur le programme (Commission Permanente OPAP)
- Activité 26 Animation et renforcement du Comité d'Examen Paritaire (CEP) et organisation des activités dédiées
- Activité 27 : Animation du Jury pour la sélection des mésoprojets
- Activité 28 : Animation d'un groupe de travail/comité de pilotage pluri-acteurs pour le suivi du dispositif et des mini-comités par mésoprojet lauréat

Résultat 2 : Le dispositif PRA/OSIM est connu des OSIM, de leurs partenaires et plus largement du grand public

Principales activités prévues

- Activité 29 : Suivi, gestion et maintenance de la plateforme de dématérialisation du PRA/OSIM
- Activité 30 : Gestion de la communication et diffusion des informations sur les activités et l'actualité du PRA/OSIM
- Activité 31 : Actualisation, création et diffusion des supports de communication du PRA/OSIM
- Activité 32 : Promotion du dispositif à travers la contribution du FORIM à des rencontres extérieures (européennes, nationales et régionales).
-

II. Objectifs de l'audit

Le projet mis en œuvre par FORIM, financé à hauteur de 60 % par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe des dépenses encourues pour le Programme. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par le FORIM pour les dépenses encourues pour la mise en œuvre du projet. L'Auditeur devra :

1. Respecter la liste de vérifications à accomplir présentée dans l'annexe ;
2. S'assurer que le rapport financier est conforme au modèle requis par l'AFD;
3. S'assurer que le rapport financier couvre la totalité des coûts éligibles de l'action indépendamment de la part de financement de l'AFD;
4. Se prononcer sur l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier ;

5. Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD ;
6. Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD.

III. Etendue de l'audit

L'auditeur exécute ce mandat:

- Dans le respect de la norme International Standard on Related Services (ISRS) 4400 «Engagements to perform Agreed-upon Procedures regarding Financial Information» [Missions d'exécution de procédures convenues en matière d'information financière], éditée par l'IFAC;
- En conformité avec le «Code of Ethics for Professional Accountants» [code d'éthique pour comptables professionnels], élaboré et publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) [Conseil international pour les normes éthiques des comptables] de l'IFAC.

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été engagées conformément aux dispositions prévues dans la convention de financement ;
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- o Les dépenses ont été réellement engagées et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- o Les dépenses engagées étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire
- o Les dépenses engagées étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- o Les dépenses engagées et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées dans le système comptable du FORIM conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ce dernier et à ses pratiques comptables habituelles
- o Les dépenses engagées satisfont aux exigences imposées par la législation fiscale et la législation en matière de sécurité sociale
- o Dépenses engagées sont justifiées et les montants conformes aux justificatifs

IV. Rapports à fournir

- 1- Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet. Ce rapport inclura en annexe la liste de vérification.
- 2- Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

V. Documents de référence

- Convention de financement entre le FORIM et l'AFD
- Le rapport narratif du projet
- Le rapport financier du projet
- Le budget détaillé du projet
- Toutes pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VI. Proposition technique et financière

L'Auditeur sélectionné devra soumettre une proposition technique et financière au FORIM avec les composantes suivantes :

1. La proposition technique devra indiquer ;

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- le chronogramme d'exécution de la mission
- le personnel mobilisé

2. La proposition financière devra indiquer :

- les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- les modalités de paiement (échancier)

3. Le profil du consultant-e :

- Être un-e Expert-e comptable diplômé-e et membre des Associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les auditeurs/trices devront avoir une expérience dans les audits projets financés par des bailleurs publics français ou européens.

VII. Traitements des applications

1. EVALUATION DES APPLICATIONS

Les critères retenus pour la sélection seront :

- La connaissance du secteur des ONG la solidarité internationale
- La valeur technique de la note méthodologique
- L'expérience de missions similaires déjà effectuées
- Le coût de la prestation

2. BUDGET

Le budget maximum pour l'audit est de 19 000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

3. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'APPEL D'OFFRES

Etape	Date
Publication des Termes de référence	15/11/2023
Date limite de dépôt des offres	11/12/2023
Sélection du prestataire	Fin janvier 2024
Tenue de la première réunion de cadrage	Février 2024
Signature du contrat (date limite maximum)	Février 2024
Remise du rapport final	30 juin 2025